

## **DECLARATION D'INTENTION**

*du Ministère de l'Economie et des Finances de la République Française d'une part, des Ministères des Finances et du Développement et des Investissements de la République Hellénique d'autre part,*

**sur le Partenariat économique franco-grec**

---- 29 janvier 2020 ----

----- Paris -----

*Le Ministère de l'Economie et des Finances de la République Française, les Ministères des Finances et du Développement et des Investissements de la République Hellénique*

**Aspirant** à intensifier leur coopération en matière économique en vue de profiter des opportunités de croissance et de promouvoir le développement des investissements croisés,

**Conscients** de l'urgence à mettre en œuvre une transition ordonnée vers une économie décarbonée, cohérente avec les engagements pris par la République Française et la République Hellénique dans le cadre de l'Accord de Paris et avec l'objectif consistant à parvenir d'ici 2050 à une Union européenne neutre pour le climat,

**Forts** de liens historiques entre les deux économies, se matérialisant par un important stock d'investissements, la présence de plus d'une centaine de filiales d'entreprises françaises en Grèce dans de très nombreux secteurs, notamment l'énergie, l'industrie agro-alimentaire, les infrastructures, les transports et le tourisme, générant, directement, plus d'une dizaine de milliers d'emplois en Grèce,

**Encouragés** par l'intention des milieux d'affaires de renforcer leurs liens, ainsi que l'a démontrée la tenue à Paris le 29 janvier 2020 d'un grand Forum économique organisé par la Chambre de commerce et d'industrie franco-hellénique, avec le concours de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France, du comité CCE Grèce, de Business France et du MEDEF, sous l'égide des Ministères des Affaires Étrangères et du Tourisme de la République Hellénique,

*Déclarent leur intention commune :*

1. **D'intensifier** les investissements des entreprises françaises en Grèce, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie agro-alimentaire, du tourisme et des infrastructures, y compris par le biais du programme de privatisations et de concessions, qui participent à l'intégration de la Grèce dans les grands réseaux européens.
2. **De soutenir** les investissements des entreprises grecques en France, notamment celles ayant des activités à haute valeur ajoutée.
3. **De poursuivre** les coopérations techniques en matière de réforme administrative et de simplification, mais également dans les domaines de la fiscalité, de la douane et de l'économie numérique, qui contribueront à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la facilitation des échanges et au développement d'opportunités d'investissement.
4. **D'élargir** le champ de ces coopérations techniques bilatérales en explorant des domaines stratégiques pour le développement et la compétitivité économiques : l'agriculture ; le climat et l'environnement ; le tourisme ; et l'environnement des affaires.
5. **De soutenir** la Hellenic Development Bank sur la base de son partenariat avec Bpifrance.
6. **De faciliter** l'identification d'entreprises et d'établissements financiers français et grecs souhaitant être parties prenantes de la coopération franco-grecque dans les domaines couverts par cette coopération technique élargie.
7. **De développer**, en lien avec le secteur privé, un partenariat en R&D élargi dans des secteurs stratégiques à nos deux pays, sur la base d'une cartographie des secteurs d'intérêt commun.
8. **Dans le domaine du climat et de l'environnement**, de renforcer la coopération franco-grecque pour la mise en œuvre de l'ambition inspirée par le Pacte Vert Européen, en

identifiant un accord de coopération sectorielle. Cet accord pourrait réaffirmer la volonté partagée des deux gouvernements d'accroître les investissements français en Grèce contribuant à la transition écologique du pays, notamment dans les secteurs des infrastructures, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, dans la décarbonation des transports et des services urbains. Dans le domaine de la gestion des déchets, il favoriserait également la coopération entre secteur privé et secteur public en mobilisant le savoir-faire des organismes publics compétents. Une attention particulière sera portée aux enjeux de protection et de développement en mer Méditerranée.

9. En outre, il aura pour objet de renforcer le transfert du savoir-faire existant et le développement d'un nouveau savoir-faire dans les domaines du verdissement du budget général de l'État et du financement vert, dans le but de la réalisation des objectifs du Pacte Vert Européen.
10. **Dans le domaine du tourisme**, de développer la coopération en matière de tourisme thématique thermal, de santé, gastronomique, environnemental et culturel, et de favoriser la coopération entre les entreprises grecques et françaises du secteur, notamment sur les enjeux de durabilité.
11. **Dans le domaine de l'agriculture**, de renforcer les positions communes sur la future Politique agricole commune, notamment par la défense de son budget, pour accompagner la transition agroécologique des systèmes de production, leur adaptation au changement climatique et la structuration des filières. En outre, les parties conviennent d'initier une coopération technique pour la diffusion des nouvelles technologies en agriculture et en élevage.
12. **Dans le domaine de l'économie numérique**, de travailler à la création en Grèce d'un établissement de formation aux métiers du numérique et de soutenir la création d'écosystèmes territoriaux sur des segments numériques : conception, écotechnologie, dispositifs médicaux connectés.
13. **D'assurer le suivi des actions de coopération engagées** dans le cadre de la présente déclaration, par le biais de réunions régulières, associant les différentes parties prenantes publiques et privées des deux pays, dûment consultées au préalable, et par le maintien d'échanges réguliers entre les communautés d'affaires.

Signé à Paris le 29 janvier 2020 en quatre exemplaires, en français et en grec.

Pour le Ministère de  
l'Économie  
et des Finances  
de la République française

Le Ministre



Pour le Ministère des Finances  
de la République hellénique

Le Ministre



Pour le Ministère du  
Développement et des  
Investissements de la  
République hellénique

Le Ministre

